



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 02 décembre 2024 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Messieurs les conseillers, Jean-Marie Kabera, Léo Lepage-St-Amand, Gaëtan Gagné, Denis Viel, Rodrigue Boulianne et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud directeur général et Mme Jessie Pilote directrice des loisirs

1- Ouverture

Mme la Mairesse, Odile Roy, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2024
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Allen Entrepreneur Général - réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste – 175 710,14 \$
- 8- Facture Stantec #1950374 - réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste – 21 816,51 \$
- 9- Facture, #3925765, pavage – Rue secteur Saint-Jean-Baptiste
- 10- Facture#3925707, pavage – première avenue et Rue Du Parc
- 11- Facture #58651 de la retenue – Projet route du Rg2 – 228 331,87 \$
- 12- Facture Aqua Data inc #23404 – compteur d'eau - 19 800,62 \$
- 13- Entente annuelle, prix 2025, laboratoire H2Lab,
- 14- Vidange des boues - Valorisation
- 15- Restructuration des écoles sur le territoire de la Matanie et de la Matapédia
- 16- Demande d'appuis – sol contaminé - MELCCFP
- 17- Octroi pour placement bancaire
- 18- Calendrier des rencontres de 2025
- 19- Projet de construction de logements abordables
- 20- Servitude : Denis Dancause
- 21- Embauche d'une secrétaire-trésorière
- 22- Fonds de visibilité année 2024_Énergie éolienne Vents du Kempt
- 23- Assurance pour le Club de ski de fond
- 24- Dons
- 25- Affaires nouvelles
 - 25.1 Fin de l'organisme de AJC
 - 25.2 Nomination de Jean-Marie Kabera sur le CA de Faucus
 - 25.3 Autoriser la demande de remplacement du système de son de l'Aréna
 - 25.4 Avis de remerciement pour le travail de Camille Dumoulin
- 26- Correspondance
- 27- Période de questions
- 28- Levée de la séance

2024-12-245

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera, d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

Cinq citoyens présents

Mario Coté demande que suite au décès de M. Laval Morin, que son nom soit donné à l'école de Foresterie de Causapscal.

2024-12-246

4- Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2024

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, d'adopter le procès-verbal du 4 novembre 2024.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-247

5- Adoption de la liste des comptes

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter la liste des comptes au montant de 89 455.56\$ et d'en autoriser le paiement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Mme Jessie Pilote fait la lecture de son rapport du mois

6.2 Dossiers des élus

- Réjean Gagné : CDC, pas de réunion, pour le CCU un dossier sera traité au point #20 de la présente réunion;
- Denis Viel : OMH et FAUCUS, pas de réunion
- Léo Lepage St-Amand : rencontre MADA à venir;
- Rodrigue Boulianne, maintenant cinq logements de disponibles pour de futurs résidents, pour la salle de quilles tout va bien beaucoup d'achalandage.
- Jean-Marie Kabera : nous informe sur la dernière réunion du comité d'établissement de la Polyvalente où il y est discuté de la fusion des CE de la polyvalente Forimont et de l'école St-Rosaire et aussi, d'une annonce la semaine suivante de la fermeture de l'école St-Rosaire, dossier à suivre;

6.3 Dossiers MRC

- Odile Roy : PV du 9 octobre est distribué, rappel que l'écocentre d'Amqui est fermé jusqu'au 14 janvier pour le déménagement, invite la population à participer et à s'impliquer dans la gestion municipale et à l'élection de 2025 à la mairie de Causapscal ;

2024-12-248

7- Paiement #10 - Allen - réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste – 175 710.14 \$

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'autoriser le paiement de la demande de paiement #10, de l'entrepreneur Allen, pour le projet de la rue Saint-Jean-Baptiste pour la somme de 175 710.14\$ taxes incluses.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-249 8- Facture Stantec #1950374 - réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste – 21 816,51 \$
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement de la facture # 1950374 de Stantec, pour le projet de la rue Saint-Jean-Baptiste pour la somme de 21 816.51\$ taxes incluses.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-250 9- Facture #3925765, pavage – Rue secteur Saint-Jean-Baptiste
Considérant la résolution 2024-10-207 suite à l'octroi du contrat d'asphaltage de la voie de contournements du secteur des Rues Saint-Jean-Baptiste
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser le paiement de la facture #3925765

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-251 10- Facture #3925707, pavage – première avenue et Rue Du Parc
Considérant la résolution 2024-10-208 suite à l'octroi du contrat d'asphaltage des rues Première Avenue et Du Parc;
Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'autoriser le paiement de la facture #3925707.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-252 11- Facture #58651 de la retenue – Projet route du Rq2 – 228 331.87 \$
Considérant la réception définitive du projet de reconstruction du 2e rang – Phase 2;
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera, d'autoriser le paiement de la facture #58651 des Entreprises L. Michaud et Fils, pour le projet en titre, pour la somme de 228 331.87\$ avant taxes.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-253 12- Facture Aqua Data inc #23404 – compteur d'eau - 19 800,62\$
Considérant la résolution 2024-01-006 du projet de pose et d'achat de compteurs d'eau sur son territoire;
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser le paiement de la facture #26404 de l'entreprise AQUA DATA INC., pour la somme de 19 800.62\$

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-12-254 13- Entente annuelle, prix 2025, laboratoire H2Lab
Monsieur le conseiller Denis Viel, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'accepter la proposition de la firme H2LAB, pour l'entente annuelle, pour les besoins en laboratoire d'expertise pour les tests d'eau pour l'année 2025 (Proposition de service 18429), et d'autoriser le directeur général à signer tous documents donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-12-255 14- Vidange des boues – Valorisation
Considérant que la ville de Causapscal souhaite faire la valorisation des biosolides municipaux provenant de leur système d'épuration des eaux usées sur des parcelles situées en milieu agricole en tant que matières résiduelles fertilisantes (MRF);
Monsieur le conseiller Denis Viel, propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'accepter l'offre de service de l'entreprise Club Action-Sol de la Matapédia, pouvant atteindre la somme de 5 500\$ avant taxes, pour la préparation d'avis de projet pour la valorisation de biosolides municipaux produits par la municipalité de Causapscal pour la saison 2025.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2024-12-256 15- Restructuration des écoles sur le territoire de la Matanie et de la Matapédia
Considérant la résolution 2024-156 de la municipalité de Baie-des-Sables;
Considérant que le Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (CSSMM) entreprend actuellement un processus de consultations publiques visant la fusion, la fermeture ou la démolition de certaines écoles dans les MRC de La Matanie et de La Matapédia;
Considérant que les décisions prises auront des impacts majeurs sur la clientèle et la vitalité des milieux ruraux;
Considérant que les élus municipaux n'ont pas à leur disposition toute l'information requise pour se positionner, notamment concernant la situation et les contraintes financières du CSSMM, sur la pénurie de personnel ou sur les solutions alternatives;
En conséquence :
Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, propose appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, que la ville de Causapscal demande au CSSMM :
- Plus de transparence dans le processus, ainsi que le partage d'information mentionnée précédemment;
- D'ouvrir un dialogue avec l'ensemble des élus municipaux pour établir en collaboration un plan de déserte scolaire en Matanie et dans la Matapédia;

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Matanie et de La Matapédia ainsi que les municipalités locales pour appui.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

16- Demande d'appuis – sol contaminé – MELCCFP

Considérant la résolution 316-11-2024 de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
Considérant qu'en vertu des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) publiés en décembre 2023, il y a eu précision sur les options de gestions des sols présentant des teneurs naturelles en métaux et métalloïdes dépassant les critères applicables;

Considérant que les Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés remplacent les orientations du Guide d'intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés et qu'une mise à jour de ce dernier prenant compte des nouvelles lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés sont attendues ultérieurement ;

Considérant que la section 4.1 des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés précise que les tableaux 2,3 et 4 s'appliquent autant pour une contamination de nature anthropique que pour une concentration naturelle d'un métal ou métalloïde dans le sol et ainsi les sols qui présentent une teneur de fond naturelle qui se retrouve dans les plages A-B ou BC pourront être valorisés sur ou hors du terrain d'origine de même que les sols de nature anthropique, donc que la valorisation sera envisageable uniquement s'il s'agit du terrain d'origine;

Considérant, qu'importe si les concentrations, selon les critères du MELCCFP, sont d'origine naturelle ou anthropique, le ministère considère que les sols doivent maintenant être gérés comme des sols contaminés, malgré toutes les contradictions que cela implique pour les municipalités qui doivent assumer des coûts exorbitants afin de disposer de ces sols d'origine naturelle, dits contaminés, à des sites autorisés par le ministère;

Considérant que cette directive entraîne donc l'émission de grandes quantités de gaz à effet de serre en transports inutiles de sols naturels, car les sites autorisés sont en nombre limité et souvent éloigné;

Considérant que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de croître;

Considérant que les municipalités locales sont assujetties aux décisions du MELCCFP;

2024-12-257

En conséquence, Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel :

- a) D'appuyer la résolution numéro 316-11-2024 de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à l'égard d'une demande de révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP;
- b) De demander au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, une révision des Lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés, une modification des critères du Guide d'intervention, de protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés et d'assouplir les Lignes directrices sur l'évaluation des teneurs de fond naturelles dans les sols afin que les critères des sols avec des concentrations élevées puissent être évalués différemment s'ils sont d'origine naturelle et d'accepter au minimum le critère générique de teneurs de fond;

De transmettre la présente résolution au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au député de Matamie-Matapédia, à la MRC de Matapédia, à la Fédération des municipalités du Québec (FQM), ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

17- Octroi pour placement bancaire
Sujet remis

18- Calendrier des rencontres de 2025

2024-12-258

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'adopter le calendrier des séances régulières de conseil de la Ville de Causapsal pour l'exercice financier 2025;

13 - Janvier, 03 - Février, 03 - Mars, 01 - Avril, 05 - Mai, 02 - Juin, 07 - Juillet,
04 - Aout, 02 - Septembre, 02 - octobre, 03 - Novembre, 01 et 15 décembre

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote
pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote
pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

19- Projet de construction de logements abordables

Attendu la hausse importante des demandes en matière de logements abordables sur
le territoire de la Ville de Causapscal;

Attendu le nouveau Programme habitation abordable Québec de la Société d'habitation
du Québec;

Attendu les démarches entreprises par l'entreprise M. David Vincent de DJV immobilier,
en vue d'un projet de construction de logements abordables;

Attendu la demande d'appui soumise à la Ville par le gestionnaire du projet, M. David
Vincent de DJV immobilier;

En conséquence :

2024-12-259

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo
Lepage-St-Amand :

Que la Ville de Causapscal appuie le projet de construction de logements à prix
abordables présentés par M. David Vincent de DJV immobilier, le tout conformément aux
modalités du Programme d'habitations abordables du Québec;

Que la Ville de Causapscal accepte de s'engager pour la cession d'un terrain, l'installation
des services publics et un crédit de taxes pour une durée nécessaire pour rencontrer le
minimum de contribution municipale exigée pour la réalisation du projet, le tout
conditionnel à la réalisation du projet.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote
pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote
pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20- Servitude : Denis Dancause

Considérant que le 25 septembre 2024, le propriétaire du 115, rue Dancause a fait une
demande de permis afin de reconstruire le mur de soutènement.

Considérant qu'après quelques vérifications, non seulement les travaux sont presque
terminés, mais que le mur de soutènement est dans l'emprise de la rue;

Considérant que les options suivantes sont envisageables afin de régulariser la situation:

- Céder une portion de la rue;
- Notarier une autorisation d'usage.

Considérant que le CCU recommande au Conseil Municipal de notarier une autorisation
d'usage à la propriété sise au 115, rue Dancause, afin de régulariser la situation.

En conséquence,

2024-12-260

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Rodrigue
Boulianne : d'entériner la résolution du CCU, et d'autoriser le directeur général à signer
tous documents donnant effet à la présente, afin de respecter la réglementation en
vigueur.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote
pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote
pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-261 21- Embauche d'une secrétaire-trésorière
Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel de procéder à l'embauche de Mme Anne Gobeil comme secrétaire-trésorier et d'autoriser Mme la Mairesse à signer le contrat de travail donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-262 22- Fonds de visibilité année 2024 Énergie éolienne Vents du Kempt
Attendu qu'Énergie éolienne Vents du Kempt informe la ville de Causapscal que le Fonds de visibilité pour l'année d'exploitation 2024 sera disponible qu'en fin d'année;
Attendu que ce montant est dû en vertu de l'entente de contributions volontaires, et plus spécifiquement en vertu de l'article 1.4 concernant le Fonds de visibilité;
En conséquence :
Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, que la Ville de Causapscal s'engage à réserver un montant, provenant de l'entente de contributions volontaires du Fonds de visibilité de Vent du Kempt de :
A) 6 000\$ pour l'organisme Quille Causap Coop de solidarité à l'adresse suivante :

480A rue St-Jacques Nord
Causapscal (QC)
G0J 1J0

B) La balance du montant soit : 7 484.02\$ pour la commission de développement de la Ville (CDC), à l'adresse suivante :

Commission de développement de Causapscal (CDC)
A/S Hélène D'Aoust, 128 rue D'Anjou, Causapscal, G0J 1J0,

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-263 23- Assurance pour le Club de ski de fond
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel d'autoriser le paiement de l'assurance responsabilité du club de ski de fond de Causapscal au montant de 601.01\$ taxes incluses.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24- Dons
Pas de Don

25- Affaires nouvelles
25.1 Fin de l'organisme de AJC
Considérant les difficultés de l'organisme en ce qui touche la disponibilité des membres et de la difficulté à avoir quorum;
Considérant qu'il n'est plus possible de faire le suivi des activités reliées à leur raison sociale;

2024-12-264

Considérant le point numéro 6 de leur document de constitution déposé au registre des entreprises le 19 avril 1999, sous le matricule 1148490312; Monsieur le conseiller Réjean Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, que la ville de Causapsal reprend en main l'organisme « Action Jeunesse de Causapsal » (AJC), et assurer la continuité des activités de bienfaisance reliés à la mission.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-265

25.2 Nomination de Jean-Marie Kabera sur le CA de Faucus

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne, propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de nommer Jean-Marie Kabera sur le CA de FAUCUS en remplacement de M. Gaëtan Gagné.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-266

25.3 Autoriser la demande de remplacement du système de son de l'Aréna

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser l'évaluation pour le changement du système de son de l'Aréna.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-267

25.4 Avis de remerciement pour le travail de Camille Dumoulin

Monsieur le conseiller Rodrigue Boulianne propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, de faire une motion de reconnaissance pour Mme Camille Dumoulin, pour le travail reconnu auprès de nos jeunes du camp de jour, pendant quatre années et de lui remettre l'adresse suivante :

Le conseil municipal de la Ville de Causapsal tient à souligner le travail remarquable de Camille Dumoulin.

Après quatre années passées à enrichir nos vies et celles des enfants du camp de jour en tant que coordonnatrice, il est temps pour toi de tourner une nouvelle page et de relever de nouveaux défis professionnels.

Ton énergie, ta créativité et ton dévouement ont laissé une empreinte indélébile. Que ce soit à travers les éclats de rire, les activités mémorables ou simplement ta capacité à voir le potentiel de chaque enfant, tu as su transformer chaque jour en une aventure enrichissante et inoubliable.

Les collègues, les parents et surtout les enfants se souviendront longtemps de ta bienveillance et de ta capacité à faire rayonner le camp. Ton départ laisse un grand vide, mais nous savons que tu continueras d'illuminer les vies des personnes que tu croiseras dans ta nouvelle aventure.

Nous te souhaitons tout le succès que tu mérites dans ce prochain chapitre de ta vie.

N'oublie pas que les portes du camp te seront toujours ouvertes,
et que tu seras toujours une partie importante de notre famille.
Merci pour tout Camille. Bonne chance et à bientôt !
Avec toute notre reconnaissance, le conseil municipal de
Causapscal

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote
pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote
pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26 Correspondance
La correspondance est lue

27 Période de questions
- M. Mario Coté; demande des précisions sur budget déposé par la MRC,
Demande que l'école de foresterie soit nommée en l'honneur de M. Laval Morin
Demande des précisions sur le fonctionnement de Matamajaw
Demande qu'est qui advient à la maison Frenette de Docteur Bergeron
Demande qui fait le déneigement du Rg Ferdinand Heppell Sud
- M. André Voyer; émette des commentaires sur le directeur général
Demande des précisions sur le paiement des travaux de 2^{ième} rang

28 Levée de la séance

2024-12-268

Monsieur le conseiller Jean-Marie Kabera propose, appuyé par monsieur le Gaëtan
Gagné, de lever la séance

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Rodrigue Boulianne vote pour,
Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote
pour, Conseiller Jean-Marie Kabera vote pour et Conseiller Denis Viel vote
pour, sous la présidence de Mme la Mairesse Odile Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Mme Odile Roy, Mairesse